



## Je souhaite cloturer un compte que je n'utilise plus depuis plus

Par **mistutu**, le **08/11/2012** à **11:44**

Bonjour,

Je suis titulaire d'un compte que je n'utilise plus, c'est à dire qu'il n'y a plus de mouvement depuis au moins un an (rien ni retrait, ni virement ni prélèvement rien du tout) sauf que la je viens de me rendre compte que cette banque me prélève tous les mois de 9,98€ de frais accord confiance sachant que je n'ai pas non plus de carte bancaire associé à ce compte.

aujourd'hui je suis a découvert de plus de 500€ sans compter qu'il me restait un peu d'argent avant aussi.....

Ma question suis-je vraiment dans l'obligation de payer ces frais sois disant pour la gestion du compte ? ( y'a rien a gérer).

Est ce normale aussi que personne de cette banque n'ai essayer de me contacter? sachant que mes coordonnées téléphonique n'ont pas changés (et je ne reçois pas de relever de compte non plus...)

merci de vos réponse

Par **pat76**, le **08/11/2012** à **15:45**

Bonjour

Le compte est resté ouvert donc il est toujours géré même si il n'est pas approvisionné.

Vous imaginiez peut être que votre banquier vous ferait cadeau des frais de gestion?

Vous devrez payer le montant des frais si vous ne voulez pas être fiché à la Banque de France.

Vous aviez une autorisation de découvert pour ce compte?

Le découvert est supérieur à trois mois?